

ANNEXE N° 1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & ASSOCIATION DE REINSERTION SOCIALE
GHU PARIS PSYCHIATRIE – SITE HOPITAL ST ANNE
ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de l'Année 2023 à l'Association de Réinsertion Sociale GHU Paris Psychiatrie -Site Hôpital St Anne une aide financière de **TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3 500,00 €)** suite au dossier de demande de financement du 20 Février 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 28 Février 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

M. Marc SAUVAT
Président

Pour l'Association de Réinsertion Sociale
GHU Paris Psychiatrie – Site Hôpital St Anne

Madame Monique GIRAUD
Présidente

Mme Monique GIRAUD
Cadre supérieure de santé
Cadre de Pôle
POLE CMME
Service du Pr GORWOOD
GHU PARIS PSYCHIATRIE NEUROSCIENCES
1 rue Cabanis - 75674 PARIS Cedex 14
TINISS 75 0 00049 9

